

Synthèse de la consultation du public sur le document stratégique de bassin maritime sud océan Indien

Du 4 juillet au 5 octobre 2020, conformément à l'article R219-1-25 du code de l'environnement, les préfets de La Réunion, de Mayotte et des Terres australes et antarctiques françaises ont recueilli les observations du public sur le projet de document stratégique de bassin maritime (DSBM) sud océan Indien.

Cette consultation, annoncée régulièrement dans la presse et autres canaux d'information (réseaux sociaux, relais d'influence) au long de ces deux mois a pris la forme d'un questionnaire hébergé sur le site internet de la direction de la mer sud océan Indien. Les questions, alternativement ouvertes et fermées, ont permis de recueillir une variété de points de vue des populations réunionnaises, mahoraises et métropolitaines et de les sensibiliser aux enjeux relatifs à la mer et aux littoraux et de recueillir leur appréciation sur les cadres d'action proposés par la stratégie sur les territoires.

3417 questionnaires ont été remplis, dont 2170 de manière complète. Les répondants se répartissent équitablement entre les deux sexes (49 % vs 45% et 6 % ne se prononçant pas), pour un âge médian de 40 ans. Les répondants résidant dans le bassin, avec une domination large de La Réunion (41 %) sur Mayotte (5%) et lesTAAF (0%), sont aussi nombreux que ceux habitant dans le reste du territoire national (46%), témoignant une diffusion large de l'enquête via les canaux de communication utilisés, au-delà même de l'audience habituelle de la presse locale qui a fait l'objet de publications ciblées.

Un soutien large aux actions proposées par la stratégie

Les questions fermées ont permis de relever un large consensus sur la grande majorité des cadres d'action de la stratégie. Les propositions relatives à la protection de la biodiversité, à la prévention des risques ou à la réduction des pollutions en mer recueillent des taux d'adhésion forts, le plus souvent au delà de 95 %.

Les propositions relatives aux développement des activités économiques recueillent des taux d'adhésion plus variables, allant de 27 à 78 %. Mais seule la question du développement de la croisière et de la promotion d'une destination des îles de l'océan Indien est majoritairement rejetée par les répondants.

L'analyse des réponses aux questions ouvertes permet de compléter cette analyse.

La protection de l'environnement en mer et sur le littoral

La protection de l'environnement en mer et sur le littoral est apparue comme une préoccupation forte des répondants.

La volonté d'une communication et d'une sensibilisation anticipée auprès du grand public, dès le plus jeune âge par l'intermédiaire de l'école, et tout au long de la scolarité, se retrouve dans la majorité des commentaires. Cette sensibilisation passerait, entre autres, par des messages clairs et adaptés au plus grand nombre sur l'ensemble des territoires concernés (idiomes adaptés aux communautés locales,...). Cette pédagogie précoce autour de l'importance de la préservation des traits de côtes et de leur biodiversité est identifiée comme doublement vertueuse : engagement direct des

populations dans la problématique et qualification aux métiers relatifs à la protection environnementale.

Pour la plupart des répondants, les littoraux sont une richesse, un bien commun à exploiter pour le développement responsable et équilibré du territoire, mais aussi pour son rayonnement régional.

Ce développement passe par la création de réserves et d'espaces protégés, mais également par leur contrôle, leur surveillance et la sanction efficace des contrevenants. La question de la taxation des industries, régulièrement relevée dans les réponses, va de pair avec l'idée que, au-delà de la volonté de préservation, c'est la problématique de gestion des sols et l'artificialisation du littoral qui doit être envisagée et traitée.

Des répondants estiment que les intérêts de certains acteurs économiques (pêche, plaisance, activités nautiques...) peuvent être en contradiction avec les enjeux de la protection de la mer et des littoraux.

Les participants ont aujourd'hui conscience que les changements globaux et l'impact des activités humaines sont des menaces réelles pour l'érosion du littoral et le recul du trait de côte à La Réunion et à Mayotte. La difficulté d'agir de façon individuelle sur des aspects aussi globaux rend ce questionnement abstrait vis-à-vis des leviers d'actions possibles.

Les TAAF, observatoires de la biodiversité, apparaissent dans les réponses, comme un indicateur de qualité pour définir les objectifs à mettre en place pour les îles de l'Océan Indien, et élaborer des stratégies adéquates de préservation de leurs littoraux.

Cependant, il apparaît que la mise en œuvre de ces stratégies de protection ne pourra se faire qu'avec les associations et autres acteurs d'initiatives et d'actions concrètes, du moment qu'elles sont en cohérence avec les orientations stratégiques du DSBM. Ces initiatives devront être soutenues et valorisées sur le long terme, à la hauteur des résultats envisagés.

Lutte contre la pollution

En cohérence avec les objectifs fixés par la « Trajectoire outre-mer 5.0 » fixés par le ministère des Outre-mer pour l'horizon 2030 (Zéro exclusion, zéro carbone, zéro déchet, zéro polluant agricole, zéro vulnérabilité), les répondants ont évoqué la nécessité d'une sensibilisation continue aux enjeux environnementaux dès le plus jeune âge et tout au long de la scolarité et d'une ouverture des territoires vers la mer, afin que les populations la considèrent comme un bien commun à protéger.

Les répondants se sont majoritairement exprimés en faveur de mesures opérationnelles dans la lutte contre la pollution. Ces mesures se manifesteraient par la formation de prescripteurs (médias et politiques), des aides aux actions des associations et des ONG, l'obligation d'actions citoyennes, la création d'espaces protégés.

Les matières plastiques (62%), les hydrocarbures (57%) et les rejets industriels (56%) étant identifiés comme vecteur de risque maximal, devant les eaux usées (43%) et les eaux de ballast (39%), ces informations sont cohérentes avec les demandes de taxation des pollueurs (particuliers, industries et grande distribution). Le contrôle et les sanctions des mauvais comportements sont très représentés dans les réponses.

Concernant la protection des littoraux, les solutions évoquées regroupent le contrôle de son artificialisation et la limitation de son accès aux véhicules. À Mayotte, des répondants ont souligné

l'importance d'une gestion plus efficace des déchets dans un objectif de préservation de l'environnement et de sécurité sanitaire.

Développement économique

Interrogés sur l'impact des actions prévues par le DSBM comme levier économique, des répondants ont estimé que le développement des activités devait se concentrer sur les énergies maritimes renouvelables et sur l'attractivité des ports du bassin océan Indien.

Les répondants estiment que le développement du bassin de l'emploi doit privilégier la main d'œuvre locale et qu'il ne doit pas se faire au détriment de la protection des espaces naturels. Des demandes ont été exprimées en faveur d'une pêche raisonnée, en marge des pratiques industrielles (la réduction de la surpêche du thon a notamment été citée) et favorisant la saine concurrence.

Privilégiant les activités nautiques peu invasives (facilitation des accès aux plages, développement des bassins de baignade), 60% des répondants considèrent inopportune la valorisation de la destination océan Indien pour les croisiéristes.

La problématique du risque Requin

Transverse de l'ensemble des thématiques du questionnaire, le risque Requin reste un enjeu fort à La Réunion. Ce débat est très présent, avec des opinions radicalement opposées, allant de la volonté d'une pêche intensive à la plus grande préservation et la sanctuarisation de certains espaces, en passant par une meilleure gestion de la cohabitation.

La majorité des réponses recueillies sont favorables à une meilleure connaissance des requins pour réduire le risque sur les activités humaines. Dans les réponses libres pourtant, une grande part des commentaires va dans le sens de davantage de prélèvements pour sécuriser les activités nautiques à La Réunion. La question du risque requin semble structurante dans cette enquête car elle cristallise à la fois beaucoup d'émotions de la part des répondants à La Réunion, mais aussi des débats politiques sous-jacents connectés à d'autres problématiques sociales.

Conclusion

Seuls 21% des répondants considèrent que les actions mises en œuvre pour la préservation de la biodiversité répondent aux enjeux actuels de développement durable. Le public invite donc très majoritairement les pouvoirs publics à renforcer leurs actions et à les rendre plus visibles.

Certains enjeux communs aux différents territoires émergent : renforcement des actions de protection de la biodiversité, vulgarisation et sensibilisation, contrôle, surveillance et sanction pour les infractions liées à la pollution, soutien d'actions incitant à réduire l'impact des activités humaines et développement de modèles d'écotourisme peu invasifs pour créer de l'emploi.

Les répondants s'accordent pour identifier les acteurs potentiels pour la prise en charge de ces actions : les scientifiques et les services de l'état, puis les citoyens eux-mêmes. Pour le public, les collectivités, associations, médias et acteurs économiques apparaissent davantage comme des suiveurs que comme des déterminants de réalisations concrètes pour la préservation de la mer et des littoraux de l'OI.